



Commune de Lamalou-les-Bains

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers - Canton de Clermont-l'Hérault

Envoyé en préfecture le 18/07/2023

Reçu en préfecture le 20/07/2023

Publié le

ID : 034-213401268-20230711-2023_062-DE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

2023-062

Réf : FINANCES
LOCALES

L'an deux mille vingt-trois, le onze juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Lamalou-les-Bains, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur DALERY Guillaume, Maire.

Objet :
MODIFICATIONS
TARIFS CINEMA

Etaient présents Mesdames et Messieurs : SABATIER Jean-Claude, MECHE Florence, GUYARD Angeline, CANOVAS Michel, PICARD Thérèse, POULAIN Alain, BLANQUART Marie-Christine, ROBINET Corinne, DANIEL Nathalie, ARONOFF Emmanuel, PUNA Marie, FLORENTIN Fabrice, SZULAK Laurent.

Date de convocation :
6 Juillet 2023

Absents ayant donné procuration :

Date d'affichage :
6 Juillet 2023

ROQUES Magali (procuration à DALERY Guillaume)

Nombre de conseillers
en exercice : 22

Absents : Mrs. Thierry BALDACCHINO, Patrick BRIL, Laurent BURGAT, Pierre GARRE, Maxence LACOUCHE.

Présents :14

Mmes PEREZ Nathalie, Lise VIDAL.

Votants : 15

- Mme Angeline GUYARD a été élue secrétaire.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2021-050 fixant les tarifs d'entrées au cinéma l'Impérial applicable à partir de 2021 comme suit :

SDV – Ciné chèque	5.00 €
CCU - Chèque cinéma Universel et œuvres sociales cinéma	7.00 €
Droits d'entrée – Plein Tarif	7.00 €
Droit d'entrée – Tarif réduit – Le lundi : Jeunes – 18 ans, Etudiants, personnes handicapées, demandeurs d'emploi (sur justificatif)	6.00 €
Entrée Collège & Cinéma	2.50 €
Entrée Ecole & Cinéma	2.00 €
Tarifs moins de 14 ans	4.00 €
Tarif entrée C E, Arbres de Noël : 1 billet accompagnant offert par tranche de 10 personnes - Titrable	4.00 €
Go Pass Eté – convention CC Grand Orb - Titrable	4.00 €
Bon cadeau Contremarque Partenaires - Titrable	4.00 €
Location Lunettes 3D	1.50 €
Carte Abonnement – 5 entrées – valable 6 mois	25.00 €
Support magnétique carte abonnement	1.00 €
Opération Fête du cinéma	5.00 €
Opération spéciale – APE CINEMA – RESTAURATEUR CINEMA	4.00 €
Opération spéciale Festival TELERAMA (9 au 15 juin 2021)	5.00 €
Le printemps du Cinéma	5.00 €

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Fédération Nationale des Cinémas Français organise « **Le Printemps du Cinéma** » en 2024 et qu'à ce titre, il propose que les séances de cinéma soient au tarif exceptionnel de 5 euros.

Il précise que le Printemps du Cinéma est un rendez-vous incontournable dans le calendrier cinématographique français et un événement populaire immanquable !

Monsieur le Maire indique que comme les années précédentes, les recettes de location de lunettes 3D seront perçues contre remise à l'utilisateur d'une quittance extraite d'un carnet à souches.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à modifier les tarifs tel que proposés ci-dessus.

Ainsi délibéré les jour mois et an susdits,

Rendu exécutoire après envoi à la Sous-Préfecture.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Maire dans un délai de deux mois ou d'un recours devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Pour extrait conforme,

Le Maire

